

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIBI 25 Messidor.

(Ère vulgaire).

Lundi 11 Juillet 1796.

Nouvelles fréquentes du camp d'Andrinople, sur les succès d'Ahir-Pacha contre les rebelles des environs. — Détail sur l'arrivée du général Buonaparte avec les commissaires dans Modène. — Altercation entre le général français et le provédit ur-général, relativement à l'entrée des troupes françaises dans Vérone. — Entrée des Français dans Bologne. — Bruit de la reprise du Cap de Bonne-Espérance. — Richer-Serizy acquitté par le tribunal du département de Seine et Oise.

A V I S.

Le prix de la Souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'envoieront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 1^{er} juin.

Les couriers qui arrivent fréquemment du camp d'Andrinople ne cessent de donner des nouvelles satisfaisantes des succès d'Ahir-Pacha contre les rebelles des environs. Ce commandant, à la tête de 40 mille hommes, leur donne vivement la chasse & a déjà taillé en pièces plusieurs de leurs corps. Les détachemens pénètrent dans les villes & les villages, & tous les habitans qui paroissent suspects sont aussi tôt étranglés ou empalés. Cette manière expéditive de procéder a jeté l'épouvante sur toute la rive droite du Danube; les troubles y sont moins fréquens, ainsi que dans cette capitale, où les rebelles étoient en correspondance avec les mécontents, qui sont ici très-nombreux.

On équipe ici une escadre de sept vaisseaux de ligne & d'un pareil nombre de frégates, qui doit se rendre dans l'Archipel vers la mi-juin.

Certaines innovations qui ont eu lieu lors de l'audience publique que le ministre de la république française a eu du grand-seigneur, ont fait ici une grande sensation, tant parmi les musulmans attachés aux anciens usages que parmi les ministres des puissances étrangères. Les uns & les autres sont sur-tout scandalisés que des troupes françaises en armes aient été introduites dans l'intérieur du sérail.

On débite que le ministre de Russie, choqué de cette distinction qui indique une préférence marquée pour les Français, doit demander à ce sujet une explication au divan. On ajoute que l'Angleterre est aussi dans des dispositions peu favorables à la Porte, attendu que cette puissance n'a point encore remplacé ici son ministre, qui est parti depuis assez long-tems.

Voilà donc que la Russie & l'Angleterre manifestent ensemble le dessein étrange de régler les cérémonies intérieures de la Porte. Cet indice de mauvaise volonté est regardé ici comme celui d'une prochaine rupture avec ces deux cours européennes qui se permettent de telles entreprises contre les Ottomans, avec une hauteur bien extraordinaire.

I T A L I E.

De Modène, le 20 juin.

Hier, à 6 heures & demie, le général Buonaparte arriva ici avec les commissaires Salicetti & Garreau & plusieurs généraux & aide-de-camp. Ils étoient escortés par plusieurs escadrons de cavalerie. Ils s'arrêtèrent tout le jour & furent logés dans les premières maisons & traités avec toutes les distinctions possibles. La ville a été satisfaite de leurs manières, quoiqu'ils continuent à exercer les droits de conquête. Ils demandèrent encore six tableaux, qu'ils choisirent eux-mêmes; ils désignèrent dans le parc la meilleure artillerie, & dans l'arsenal dix mille fusils qu'ils mirent à la disposition de la république française; le nombre des chevaux, mis en réquisition pour remplir les conditions de l'armistice, est de 1300, on a choisi de préférence ceux de voiture pour ne pas nuire aux fermiers, en sorte qu'ici tout le monde est à pied. Le nombre des bœufs à fournir n'est pas encore fixé: on espère obtenir quelque diminution à cet égard. Le gouvernement prend toutes les mesures pour que la contribution, tant en nature qu'en argent, soit promptement acquittée.

Hier, à midi, le général Buonaparte envoya de cette ville un officier avec un trompette & quatre dragons à *Forte Urbino* pour le sommer de se rendre. Cette forteresse, située sur les frontières de l'état ecclésiastique, & la meilleure qu'ait le pape, ne songea pas à faire résistance. Le gouverneur Rondinelli alla lui-même porter les clefs à Modene & se rendit prisonnier de guerre avec la garnison, qui fut envoyée à Bologne. Les Français ont trouvé dans *Forte Urbino* 40 pièces de canon & 50 milliers de poudre.

Samedi matin, il entra dans Bologne une colonne française qui a passé par la Mirandole & Cravalcore. Il y a à Reggio 14 mille Français, également destinés pour l'état ecclésiastique; ils doivent passer aujourd'hui sous les murs de Modene.

De Venise, le 20 juin.

On continue de mettre en état de défense les isles des Lagunes & des côtes, en dressant des batteries & en plantant des batteries armées dans les passages. Quant à la levée des troupes, il paroît qu'on se contentera de compléter les corps existans. Il étoit absurde de croire que les Vénitiens fissent des armemens, dans la vue de rempre avec les Français. On prétend que ce qui a donné lieu aux craintes & aux précautions du gouvernement vénitien, c'est une contestation qui s'est élevée entre un général français & le provvediteur-général Foscarini. Le général demanda d'entrer à Vérone avec un corps de troupes; le provvediteur s'y étant refusé d'une manière assez tranchante, le général lui répondit qu'il sauroit y entrer comme ami ou comme ennemi, & que les troupes qui avoient passé le Po pourroient bien passer aussi les Lagunes. Le secrétaire du provvediteur, M. San-Fermo, intervint dans le démêlé, retira prudemment la parole du provvediteur, & apaisa le général français. Celui-ci fit entrer 4 mille hommes dans Vérone, & en fit garder les portes. L'objet des Français étoit seulement de passer par Vérone pour aller à la Chiusa; mais le provvediteur fut saisi d'une terreur panique en les voyant, & fit ce qu'il put pour communiquer sa peur au gouvernement. Il envoya un courrier à Venise pour rendre compte de ce qui s'étoit passé, & demanda qu'on prit des mesures de défense. C'est ce que le gouvernement a fait, de manière cependant à ne pas donner de la défiance aux Français.

De Bologne, le 22 juin.

Samedi un détachement considérable de cavalerie française arriva ici avec un commissaire & 30 officiers, & se rendit sur la place d'armes. Le commissaire alla chez le gonfalonnier, chef du sénat de Bologne, & ensuite chez le cardinal-légit, gouverneur de la province, & eut avec eux une longue conférence. Le gouvernement fit bientôt répandre dans la ville que le lendemain il arriveroit une colonne d'infanterie française, qui probablement seroit suivie de plusieurs autres; mais que ces troupes venoient comme amies, qu'elles payeroient tout argent comptant, & qu'elles observeroient la plus exacte discipline. Le gouvernement donna en même-tems les ordres nécessaires pour faire préparer les logements & les provisions demandés par les Français.

Hier, on vit avec surprise arriver ici la garnison de *Forte Urbino*, désarmée & prisonnière de guerre. Comme on avoit beaucoup parlé d'un armistice entre le pape &

la république française, on ne s'attendoit pas à cet acte d'hostilité de la part des Français. On s'apperçoit aujourd'hui qu'il étoit téméraire de se flatter que ceux-ci accordassent la paix au pape avant de l'avoir conclue avec le roi de Naples, & qu'ils voulussent se priver des avantages que peut leur donner une invasion dans l'état ecclésiastique.

Ce matin, la première colonne française, qu'on dit de 6 mille hommes, est entrée dans Bologne. Les anciens du sénat ont été au-devant du général français pour le complimenter; ils ont été accueillis de la manière la plus honorable, & ont reçu l'assurance des intentions amicales des Français. Le cardinal-légit n'a pas reçu le même accueil; le général lui a déclaré qu'il étoit prisonnier de guerre, & qu'il seroit gardé comme ôtage pour répondre de la conduite des agens du gouvernement. Les Français ne font que d'arriver. Il est difficile de dire quelle sera leur conduite & quels sont leurs projets.

Nous apprenons qu'un corps de 3000 Français est arrivé à Ferrare. Ceux qui se flattent que les Français n'ont pas le projet d'occuper l'état ecclésiastique, croyent que ces 3000 hommes ne feront que passer à Ferrare pour aller dans le Mantouan.

On croit qu'un corps de troupes françaises va marcher incessamment par Livourne. L'objet du voyage du ministre Manfredini, qui est arrivé hier de Florence, est sans doute de les en détourner; mais on ne croit pas qu'il y réussisse.

De Gènes, le 27 juin.

Les nobles génois, possesseurs de fiefs impériaux, sont tous allés à Tortone prêter serment de fidélité à la république française, & acquitter les contributions dont ils n'avoient pas été exemptés. M. Augustin Spinola-Arquata, n'osant comparoître lui-même, avoit fait cesser de son fief à son fils aîné; mais tandis que celui-ci étoit en route pour se rendre à Tortone, il apprit qu'une commission militaire avoit jugé son père à Scravalle, & l'avoit condamné à la confiscation de ses biens & à être fusillé, comme instigateur des soulèvements & des assassinats qui ont eu lieu à Arquata. On assure que le procès doit être imprimé. On est impatient de voir sur quelles preuves il a été condamné. Bien des personnes ont de la peine à croire que M. Spinola-Arquata, quoique aristocrate opiniâtre & partisan déclaré des coalisés, ait pu tremper dans des complots aussi atroces qu'insensés. Malheureusement ses grandes liaisons avec le comte Girola, la protection ouverte qu'il accorde aux émigrés & à des intrigans connus, tels que Giorni, Agnelli, &c., les bavardages imprudens de sa femme, &c., tout cela donne quelque vraisemblance à toutes les inculpations qu'on accumule contre lui. Il y a apparence que le gouvernement génois interviendra dans cette affaire & fera rendre justice à M. Augustin Spinola-Arquata s'il est innocent, comme on le présume.

Il n'y a pas en de décret du petit conseil relativement au rappel du comte Girola, ministre de l'empereur. Il a seulement arrêté que le gouvernement prendroit des informations & s'assureroit si ce ministre a réellement violé le droit des gens, de manière à ne pouvoir pas le réclamer lui-même en sa faveur. La cour a fait dire par le secrétaire d'état au ministre de France qu'il prendroit cette affaire dans la plus grande considération, & il a en même-tems envoyé un courrier à Paris pour représenter au direc-

toire
la tr
mand
Le
au go
adme
Frede
portés
révolu
sont d
ces d
cultés
On
l'amira
tous l
bouch
pas cer
déclara
les bât
ceux q
ne cha
en cha
magasin
étoient
que l'o
dages
vol est
devena

Les f
24 dans
la const
auroient
tems qu
D'abo
qui s'été
occasion
dirigé d
troupes
mettant
roissoit
furent c
euterent.
La plu
& le rest
On ma
français
après avo
ont pris

Un gran
une manu
de la mar
du roi, à
à travail
On lit
lement élu
de ceux q

toire que le gouvernement ne peut, sans compromettre la tranquillité de la nation génoise, faire droit à la demande des Français que sur des preuves évidentes.

Le ministre Faypout a présenté, il y a quelques jours, au gouvernement une note, par laquelle il demande qu'on admette comme consul auprès de la république le sieur Frederici, & qu'on révoque la sentence du bannissement portée contre l'abbé Lombardi, pour cause de principes révolutionnaires. Comme les membres du gouvernement sont changés depuis qu'il a pris des résolutions contre ces deux personnes, on croit qu'il ne fera pas de difficultés d'accorder la demande du ministre français.

On eut hier connoissance d'une déclaration faite par l'amiral anglais Jervis & par le vice-roi de Corse, que tous les bâtimens chargés de vivres & provisions de bouche seront pris & de bonne prise; qu'en n'épargnera pas ceux qui seront près des côtes & à l'ancre, &c. Cette déclaration est si vague, qu'elle peut comprendre tous les bâtimens allant en Espagne, en Portugal, &c. comme ceux qui seroient destinés pour la France. Au reste, ceci ne change rien à la conduite des anglais; ils n'ont pas du en changer sous un amiral qui a pillé les ports & les magasins de la Martinique appartenans aux colons qui y étoient introduits. Cette conduite est tellement anglaise, que l'opposition même s'empressa d'approuver les brigandages de Jervis. Les Anglais disent eux-mêmes que le vol est leur péché national; ils tâchent de l'ennoblir en devenant *prædones gentium*.

A L L E M A G N E.

Bruchsal, le 26 juin.

Les français ont passé le Rhin dans la nuit du 23 au 24 dans le voisinage de Kehl, & cet événement a jeté la consternation dans toute cette contrée. Nos troupes auroient été surprises, si elles n'eussent pas été averties à tems que l'ennemi étoit déjà passé.

D'abord elles ont essayé de repousser les détachemens, qui s'étoient avancés pour les attaquer, & dans cette occasion les français ont un peu souffert par le feu bien dirigé d'une batterie sous la protection de laquelle nos troupes s'étoient retirées. Cependant l'obscurité ne permettant plus de juger de la force de l'ennemi qui paroissoit s'accroître de moment en moment, nos troupes furent contraintes de faire la retraite, ce qu'elles exécutèrent.

La plus grande partie s'est jetée dans le fort de Kehl, & le reste s'est retiré dans les montagnes.

On mande de Mannheim, en date du 26 juin, que les français avoient quitté les environs du camp retranché, après avoir mis le feu à leurs baraques: il parait qu'ils ont pris la route du Haut-Rhin.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 2 juillet.

Un grand nombre de prêtres français sont employés à une manufacture de tapisserie. On loue beaucoup la bonté de la marquise de Buckingham qui, dans la maison même du roi, à Winchester, enseignoit elle-même à ses prêtres à travailler à cet ouvrage.

On lit dans nos papiers une liste des membres nouvellement élus pour le parlement. On y voit que le nombre de ceux qui vont entrer pour la première fois dans la

chambre des communes est de 154, ce qui forme une proportion plus grande avec les anciens membres réélus qu'on ne l'avoit remarqué dans les précédentes élections générales, où l'on ne comptoit gueres qu'un cinquième de nouveaux membres, au lieu qu'il y en a aujourd'hui beaucoup plus du quart.

Hier le bruit s'est répandu dans la Cité que l'isle de Sainte-Lucie s'étoit rendue au général Abercrombie. Mais comme on ne connoît point la source de cette nouvelle, on doit la regarder comme très-suspecte.

On mande d'Italie qu'un frere de Buonaparte allant reconnoître la citadelle de Mantoue, fut surpris & enveloppé par quelques Croates de la garnison, qui alloient l'emmenner lorsque des hussards français arrivèrent à tems pour le délivrer.

Fonds publics.

Banque, 154 à 3½. — Ann. à 4 pour 100 consol. 80 ½ à 1. — Indes, sans prix fixe.

F R A N C E.

De Paris, le 22 messidor.

On apprend par une lettre particulière de Bordeaux, qu'on y a reçu la nouvelle de la reprise du Cap de Bonne-Espérance par un corps de troupes françaises. Comme on ne donne encore aucun détail ni sur la manière dont s'est faite cette expédition, ni sur la date de l'événement, ni sur la source de la nouvelle, il faut d'autant moins se livrer à une espérance prématurée, que ce nouveau succès seroit plus heureux & plus important.

(A demain des détails sur la source de cette nouvelle.)

Richer-Serisy vient d'être acquitté par le tribunal criminel du département de Seine & Oise. C'étoit pour la quatrième fois qu'il étoit mis en jugement & qu'il a été acquitté. C'étoit un vrai scandale que de voir l'opiniâtreté du ministre de la justice à casser les décisions du jury. Plusieurs journaux agitent aujourd'hui différentes questions relatives aux jugemens des commissions militaires sur les événemens de vendémiaire. Les réflexions de quelques-uns offrent la précision & la sagesse que demande une pareille discussion. Quiconque aime sa patrie, commande le calme à son cœur, lorsqu'il est forcé de revenir sur ces déplorables souvenirs, et nous aussi, nous discuterons pour les faire oublier à jamais, et pour étouffer les germes de division qui pourraient renaître.

Des voleurs se sont échappés dans la nuit du 20 au 21 de la maison Duplessis, où ils étoient renfermés. Cet événement avertit tous les citoyens de cette ville d'une grande surveillance.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

MONSIEUR,

Si l'auteur de la lettre écrite de Geneve & insérée dans votre feuille du 21 messidor, s'étoit borné à exhaler sa bile par les grossières injures qu'il prodigue à nos concitoyens, le mépris avoué dans tous les tems aux calomnieux anonymes eût suffi pour lui répondre. Mais nous devons à notre pays & à la vérité, de démentir de la manière la plus formelle, les dispositions secrètes qu'il prête aux genevois sur le compte du gouvernement français & de son président à Geneve: ce mensonge perfide & méchant est encore démenti par un fait même qui

est passé à l'occasion de la cérémonie, & n'a pu être imaginé que dans les vues perverses de faire perdre à Genève, la douceur du repos dont elle jouit depuis environ un an, parce que cet état de tranquillité est une persécution pour des hommes qui ne s'abreuveut que de bien. Voici le fait: d'honnêtes citoyens en uniforme, précédés des tambours, et d'une brillante musique, ont été chercher le président à sa campagne, située à un quart de lieue de la ville, et l'ont conduit avec beaucoup d'ordre & de décence à sa maison en ville, où une députation du conseil est venue le prendre. Nous laissons aux lecteurs le soin de découvrir, dans cette démarche absolument volontaire, si nos compatriotes pouvaient avoir d'autres intentions que de mettre en évidence leurs sentimens fraternels pour la République française, & leur affection personnelle pour son président.

Paris, le 22 messidor, an 4 de la République.

Signé DESCOUTTES, MATHEY.

On vend aujourd'hui chez les marchands de nouveautés une brochure qui a pour titre: *Respect à la Propriété*, par le citoyen Vassella. L'auteur a pour but, non seulement de repousser les atteintes qui ont été portées à la propriété par tous nos sophistes révolutionnaires; mais il s'est proposé encore un but plus élevé, celui d'examiner & de réfuter les erreurs qui sont échappés à J. J. Rousseau au sujet de la propriété. On sent tout ce qu'exige de précision & de clarté l'entreprise de réfuter des erreurs exprimées éloquemment. L'auteur n'est point au-dessous de sa tâche; ses raisonnemens sont toujours pressés; son style est toujours clair.

Un travail important qui lui reste aujourd'hui, c'est de rapprocher des excellens principes qu'il a posés, les atteintes que des loix encore subsistantes portent à la propriété.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

Séance du 22 messidor.

Lahaye réclame contre une erreur commise dans divers journaux, et dans l'arrêté pris par le conseil, sur la dénomination de deux agitateurs, faite par ce membre; au lieu de deux, on a parlé de cinq, il n'avoit nommé que Lacaze et Sevenue, et nullement Morelhat, Ledoux et Perrot; j'aurois eu, dit-il d'autant plus de tort, quant à ce dernier, que pour ses manœuvres, il a été chassé de la place. (On rit.)

Le conseil arrête qu'il instruira le directoire de cette erreur.

Guyonard expose que nous approchons de deux époques qui seront éternellement fameuses dans notre révolution, le 14 juillet & le 10 août; la liberté date pour nous du premier de ces jours, la liberté date de l'autre; tous deux doivent donc nous être chers.

L'opinant demande que le directoire soit chargé de faire célébrer ces deux fêtes d'une manière digne des grands événemens qu'elles rappellent. — Arrêté.

Dauchy annonce que la commission des finances est prête à faire son rapport sur les transactions entre particuliers & sur le fermage.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 22 messidor.

Après avoir entendu le rapport d'une commission, le conseil approuve la résolution qui accorde un nouveau délai aux payeurs des rentes pour la présentation de leurs comptes.

Un membre, au nom d'une commission chargée d'examiner la résolution relative à la classification des dépenses, propose de l'approuver. La commission a trouvé qu'elle présentait plusieurs omissions; mais elle a pensé qu'il sera facile de la compléter par une résolution subséquente; elle est à la vérité opposée avec la loi du 10 fructidor, an 3: mais il est possible de rapporter cette loi qui ne peut plus subsister dans le système actuel. En, malgré tous les défauts qui pourroient être reprochés à la résolution, il y auroit plus de danger à la rejeter qu'il n'y auroit d'inconvéniens à l'approuver.

Le conseil ordonne l'impression du rapport, et ajourne la discussion.

Delmas, rapporteur de la commission chargée d'examiner une résolution qui fixe la compétence des conseils militaires, expose le résultat de cet examen: il propose de l'approuver, comme contraire aux principes et ténus dans ses dispositions.

Goupil trouve la résolution incomplète, en ce qu'elle ne semble soumettre à la juridiction des conseils militaires, que les militaires eux-mêmes, sans parler de ceux qui sont attachés au service des armées, comme les charretiers, les employés aux subsistances et autres, dont les délits peuvent compromettre le sort d'une partie de l'armée ou de l'armée toute entière. Il demande, par ces motifs que la résolution soit rejetée.

Lanjuinais & Dumas répondent que la résolution dit que tous les individus qui font partie de l'armée sont soumis à la juridiction des conseils militaires, & que dans cette dénomination sont compris les individus dont Goupil a parlé. D'ailleurs, ajoute Lanjuinais, le conseil des cinq cents se propose de compléter incessamment les loix sur la compétence des tribunaux militaires, & il est pressant d'adopter celle qui nous est présentée afin de remédier aux vices de la législation actuelle sur cette partie, & sur-tout afin de revenir aux principes que l'on avoit blessés, même dès les premiers tems de la constitution.

Le conseil approuve la résolution.

Sur le rapport de Dupont, de Nemours, il en approuve une autre, qui érige un second directeur de jury près le tribunal criminel du département de la Dyle.